



ORGANISATION C.N.T: CO-CONSTRUCTION . COMPÉTITIVITÉ . DURABILITÉ

Une organisation renouvelée au service de la co-construction



Les instances statutaires pour la co-construction

La CNT entend élargir ses instances à un maximum d'adhérents, dans le respect des dispositions statutaires, et offrir les conditions nécessaires pour une collaboration et une contribution active de tous les acteurs, tout en privilégiant le renforcement de la représentation aussi bien des métiers que celle des régions

Conseil d'Administration

Le CA est l'organe statutaire composé de membres de droit et de membres cooptés.

Les membres de droit sont :

- Les membres institutionnels (Pdt, VPG, OT et CGEM)
- les Fédérations métiers : FNIH, FNAVM, FNNT, ANIT, FLASCAM, FNR, FNAGAM
- les représentations régionales

Les membres cooptés par le Président au nombre de 6 peuvent occuper des fonctions statutaires tel que : SG, Trésorier...etc

Assemblée Générale

L'Assemblée générale est l'instance suprême de gouvernance et de décision, dotée de prérogatives fixées par voie réglementaire (Statut) et composée de l'ensemble des adhérents à jour de leur cotisation.

L'assemblée générale ordinaire se prononce généralement sur toutes les questions intéressant la CNT qui ne relèvent pas des attributions du conseil d'administration ou du Président

Chaque adhérent à jour de sa cotisation dispose d'un droit de vote garantie à l'Assemblée Générale, sur la base du nombre de voix dont il dispose.

Les instances opérationnelles de collaboration pour la compétitivité du secteur

La CNT entend élargir ses instances à un maximum d'adhérents, dans le respect des dispositions statutaires, et offrir les conditions nécessaires pour une collaboration et une contribution active de tous les acteurs, tout en privilégiant le renforcement de la représentation aussi bien des métiers que celle des régions

Bureau Exécutif

Désigné par le Conseil d'Administration, le Bureau Exécutif a pour mission la gestion quotidienne de la CNT et la coordination entre les différentes instances statutaires, il est composé de :

- Le président élu de la CNT
- Le vice-président général,
- Trois vice-présidents proposés par le président parmi les membres de droit du conseil d'administration,
- Un secrétaire général et un secrétaire général adjoint,
- un trésorier et un trésorier adjoint,
- Les présidents des commissions permanentes,

Comité Exécutif

Le Comité Exécutif (**COMEX**) est l'**instance productive** par excellence. Il regroupe l'ensemble des **membres des commissions thématiques** ainsi que les **membres du bureau Exécutif**, et tout **adhérent** qui souhaite contribuer de manière active aux travaux relatifs aux différents chantiers ouverts par la CNT.

C'est un espace de travail qui porte les sujets techniques et formule les propositions concrètes à valider par le CA.

Les instances consultatives pour la durabilité et la transformation

La CNT entend élargir ses instances à un maximum d'adhérents, dans le respect des dispositions statutaires, et offrir les conditions nécessaires pour une collaboration et une contribution active de tous les acteurs, tout en privilégiant le renforcement de la représentation aussi bien des métiers que celle des régions

Conseil des Jeunes

Destiné à promouvoir les jeunes talents entrepreneurs, opérant dans le secteur du tourisme, le conseil des jeunes jouera le rôle d'incubateur de talents pour préparer la relève, et constituer un vivier de compétence pour le monde associatif du tourisme.

Il jouera également un rôle actif à travers la création d'une communauté virtuelle, composée de la génération connectée pour accompagner la transformation digitale des différents métiers

Le conseil des jeunes aura un rôle consultatif. Il se réunira à fréquence régulière, et fera ses propositions au Comité Exécutif de la CNT

Conseil des Sages

Il est proposé de doter la CNT d'un Conseil des Sages, qui serait composé de past-présidents de la FNT/CNT et d'acteurs majeurs de l'industrie touristique marocaine, les pionniers qui ont initié la dynamique du secteur.

Leur contribution sera sollicitée afin de se prononcer sur les grands sujets stratégiques et les questions de fonds à même d'impacter le devenir du secteur du tourisme marocain.

Ce conseil aura un rôle consultatif et se réunira à la demande du Président de la CNT, au minimum 1 fois par an.

Les projets à mettre en œuvre par les commissions thématiques

CO-CONSTRUCTION

1

TASK FORCE
NATIONALE

2

COORDINATION
RÉGIONALE

3

PLATEFORME
DE VEILLE

COMPETITIVITE

4

STRATÉGIE
AÉRIENNE
AUDACIEUSE

5

PARTS DE MARCHÉ
PROMOTION

6

FOCUS SUR
LES TROIS F

DURABILITE

7

CAPITAL HUMAIN
FORMATION

8

IMPACT
S.E.E

9

PROGRAMME
INCUBATEUR